

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/04/2019

Dossier complet le :
18/04/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0141

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE - RD 81 - COMMUNE DE SAINT PIERRE DE MEZOARGUES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Pierre de Mézoargues

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. PICQUET Jacky, maire de St-Pierre de Mézoargues

RCS / SIRET

2 1 1 | 3 0 0 | 6 1 1 | 0 0 0 | 1 2

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a) pour les projets soumis à examen cas par cas	Requalification de la RD81 sur 570 mètres linéaires en centre-village avec aménagement d'un trottoir, SANS création de nouvelle voie.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à une requalification de la traversée du village de St-Pierre de Mézoargues (RD 81), entre le cimetière et la place G. de REGIS, afin d'améliorer les conditions de trafic : tranquillisation de la vitesse (création d'une zone 30 km/h), facilité de croisement, et d'améliorer la sécurité des piétons (création d'un trottoir accessible au PMR) et des cyclistes.

Une élargissement de la chaussée s'avère nécessaire : de 5,30 m à 5,80 m (incluant la largeur du trottoir) contre 3,5 m à 4,6 m actuellement, sur une longueur de 570 m linéaires.

Actuellement, la route est bordée par (pour les surfaces concernées par une modification) : 254 ml de trottoir (au sud de la chaussée) et 858 ml de fossés enherbés (sud et nord). Cet aménagement ne dispose pas de dispositif de compensation ou de traitement des eaux pluviales; les eaux de ruissellement du bassin versant amont et de la voirie n'étant pas séparés. Aucun dysfonctionnement du réseau pluvial ou de points noirs hydrauliques en situation actuelle n'a été observé par la commune. 306 ml concernés par un fossé enherbé seront concernés par la création d'un trottoir, au sud.

L'ensemble du linéaire de fossé enherbé de la partie nord de la chaussée (552 ml) est concerné pour une partie de sa largeur par l'augmentation de la surface de la chaussée, l'autre partie de la largeur étant reconstituée en noue enherbée + drain.

4.2 Objectifs du projet

Faciliter et sécuriser la circulation actuelle en centre village pour les véhicules motorisés sans accroître l'augmentation de la vitesse.

Faciliter et sécuriser la circulation des piétons, dont personnes à mobilité réduite, entre le centre du village, la mairie, l'école et le cimetière avec la réalisation d'un trottoir (actuellement, aucun dispositif existant pour la circulation des piétons et des PMR entre la mairie et le cimetière).

Faciliter et sécuriser la circulation des cyclistes par la création d'une zone 30 km/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois, à l'automne 2019. Ils comportent :

- pour la création du cheminement piéton et l'élargissement pour la partie sud de la chaussée : comblement des fossés et remplacement par des tranchées drainantes + mise en place du mobilier urbain (11 candélabres) + enrobés, pavement calcaire ou béton désactivé,
- pour l'élargissement de la chaussée en bordure nord : comblement des fossés avec des matériaux drainants avec drain en diamètre 600 mm et création d'une noue enherbée avec regards d'inspection avec une inter distance de 50 m.
- réalisation de l'enrobé pour la chaussée,
- mise en place de plateaux surélevés sur la chaussée (contrôle des vitesses),
- signalisation zone 30 km/h.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'utilisation actuelle de la voirie reste identique pour les véhicules à moteur (pas d'augmentation de la circulation maintenue à 420 UVJ) avec un dispositif permettant la tranquillisation de la vitesse, la sécurisation de la circulation des piétons (dont PMR) (trottoir et éclairage) et des cyclistes.

Différentes mesures auront permis l'intégration des enjeux liés à la gestion de l'eau permettant une collecte des eaux comme dans la situation actuelle, pas de modification dans les écoulements interceptés ni des exutoires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet se trouve dans le cas de rejets d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement avec régularisation réalisée par un dossier de déclaration d'antériorité du réseau existant (art. R214-53) validé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en date du 17 avril 2019 (dossier n°13-2019-00031).

S'agissant d'un aménagement sur place et d'une route existante, il est envisagé une procédure de "porter à connaissance" au titre de l'article R.181-46 du Code de l'environnement.

L'annexe 7 présente une note de synthèse concernant une présentation du projet par rapport à la problématique de la collecte des eaux pluviales et de ruissellement.

A noter que le projet n'entraîne aucune modification dans le sens des écoulements interceptés ni de l'exutoire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du linéaire de chaussée concerné	570 m
Largeur moyenne d'augmentation de la chaussée	1,50 m
Superficie initiale déjà imperméabilisée	3750 m ²
Superficie totale du projet	4270 m ²
Surface totale nouvellement imperméabilisée	520 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est localisé sur la commune de SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 ° 3 8 ' 5 4 " 103 Lat. 4 3 ° 5 1 ' 3 2 " 7 18

Point d'arrivée :

Long. 4 ° 3 9 ' 2 1 " 596 Lat. 4 3 ° 5 1 ' 3 5 " 189

Communes traversées :

SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'ensemble des inventaires disponibles.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concerné par un PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 28 mars 2017. Les risques ont été traités et pris en compte dans la conception du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé environ 800m au sud du site FR9301590 "Le Rhône aval"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage : afin de conserver au mieux la situation hydraulique actuelle, sans augmenter le risque d'inondation et en conservant la qualité des eaux, le projet prévoit la réalisation de tranchées drainantes en lieu et place des fossés enherbés et la création d'une noue enherbée sur drain pour la partie nord. L'objectif étant de maintenir la continuité hydraulique et de laisser la possibilité aux eaux collectées de s'infiltrer (pas de capter les eaux présentes dans le sous-sol).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux complémentaires nécessaires seront de faible quantité, issus du recyclage ou de type gravats non traités (GNT) 0/20 calcaires pour la couche de réglage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le milieu naturel concerné est caractérisé par des fossés enherbés (de type prairie mésophile) sans écoulement permanent (absence d'espèce végétale hygrophile ou caractéristique de zone humide). Pas de donnée connue concernant des espèces patrimoniales ou réglementées. Le projet ne se localise pas sur un secteur détecté comme important pour la fonctionnalité écologique du territoire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire concerné. Aucun enjeu de fonctionnalité détecté.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 520 m ² d'espace naturel consommé de type fossé enherbé de bord de route.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone inondable au PPRI approuvé le 28/03/2017 Le projet sera réalisé au niveau du terrain naturel. Les écoulements ne seront pas modifiés. Il sera donc sans incidence sur la zone inondable avec le règlement du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation de trafic prévue suite à la requalification de la voirie
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau sonore est inchangé par rapport à l'existant

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification par rapport à l'existant
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification par rapport à l'existant
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau d'éclairage public sera amélioré le long de la RD 81, d'un seul côté (côté Sud) avec la mise en place de 11 candélabres à LED avec une orientation vers le sol. On précise que la commune réalise une baisse de l'intensité lumineuse de ses éclairages en période nocturne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification par rapport à la situation actuelle
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification par rapport à la situation actuelle
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification par rapport à la situation actuelle
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permet la sécurisation de la circulation en centre village, que ce soit pour les véhicules, les piétons ou les cyclistes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Évitement :

- évitement de l'imperméabilisation d'une partie des fossés enherbés avec l'abandon de la construction d'un trottoir en partie nord de la chaussée,
- pas de modification de l'exutoire du bassin versant suite à la révision technique du projet initialement prévu.

Réduction :

- réduction de la surface imperméabilisée à la conception du projet : 1410 m² initialement prévu pour 520 m² au projet final,
- mise en place de fossés drainants ou de fossés drainants + noue en remplacement des fossés enherbés,
- prévention et luttés contre les espèces végétales envahissantes : retrait des espèces végétales envahissantes actuellement présentes devant l'église (Herbe de la Pampa) suivant un protocole adapté. Pas de plantation de nouvelles espèces envahissantes. Ces mesures seront intégrées dans la notice pro et ensuite dans le cadre du DCE pour la réalisation des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé hors zonage naturel d'inventaire, réglementaire ou contractuel, dans un contexte urbain, au niveau d'une voirie déjà existante. Aucun enjeu écologique n'a été détecté dans le secteur (voir annexe 7).

Les mesures d'évitement et de réduction permettent de réduire très significativement les effets du projet en particulier sur le fonctionnement hydraulique du site (écoulements, qualité des eaux, inondation).

Le projet n'entraîne pas de nuisance supplémentaire concernant la pollution ou la santé publique ou le bruit.

La maîtrise foncière nécessaire pour le projet est totalement assurée par la Mairie.

Le projet permet la sécurisation de la circulation en centre village pour les véhicules, les piétons et les cyclistes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

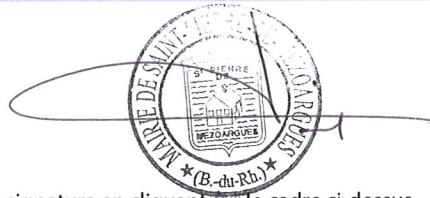
Objet
Cartographie des bassins versants - annexe 6 Présentation du projet par rapport à la problématique de la collecte des eaux pluviales et de ruissellement - annexe 7 Liste et descriptif sommaire des études et inventaires entrepris en phase conception du projet - annexe 8

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT-PIERRE DE NEZVARGUES le. 17 AVRIL 2019

Signature



Le Maire,
Jacky PICQUET

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

